

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 18 décembre 2023
à 10 h 00 en la salle René Monnet

*Sous réserve de sa validation par les membres présents du Conseil Municipal
lors de la prochaine séance

Convocation du 11 décembre 2023

Étaient présents :

CHRÉTIEN Claudine
HÉLAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
NOVO Riccardo
RAVARY Martin
ROUX Henry-Pierre

Étaient absents :

BLANC Roger (Pouvoir à ROUX Henry-Pierre)
CARAPLIS Jacques (Pouvoir à HÉLAS Jean-Louis)
CARRARA Julie (Pouvoir à RAVARY Martin)
MONNET Gautier (Pouvoir à LE COZ-BEY Françoise)
POUCHOT ROUGE BLANC Georges

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M. HÉLAS Jean-Louis, Adjoint au Maire, qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

PRÉAMBULE :

Validation du Procès-Verbal précédent et décisions du maire :

- Décision n°2023/009 relative au mouvement de crédits sur le budget camping, d'un montant de 1500€ du chapitre 022 « dépenses imprévues » vers le chapitre 012 « Charges de personnel »
- Décision n°2023/010 relative à la redevance de mise à disposition des terrains communaux pour l'activité commerciale « chiens de traîneaux »
- Décision n°2023/011 relative à la demande de subvention NATURA 2000 pour un poste de médiateur pastoral
- Signature du devis de l'entreprise SAMSE d'un montant de 1 234,50€, correspondant à l'achat de bottes d'hiver pour les agents des services techniques.
- Renouvellement de la convention avec l'ESF concernant la mise à disposition de terrains communaux pour la pratique du biathlon, pour la période du 07/12/2023 au 06/12/2027.
- Signature d'une convention avec le SDIS pour la disponibilité opérationnelle d'Anthony ROCHAS pendant son temps de travail, sapeur-pompier volontaire et employé saisonnier à la commune.
- L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Nicolas JANET, nouvellement embauché aux services techniques municipaux.

La séance débute à 10 h 21.

I – EAU

I-1 – Tarif eau 2024

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2022 fixant les tarifs de l'eau pour l'année 2023.

Pour l'année 2024 :

Considérant la redevance prélèvement collectivités appliquée par l'Agence de l'Eau présentant un abattement du volume prélevé lié aux fontaines équipées d'un compteur ;

Considérant la nécessité de conserver l'équilibre budgétaire à factures constantes au regard des projets en cours et à venir ;

Il est proposé :

- de ne pas appliquer de hausse sur la facturation de l'eau ;
- de diminuer du volume des fontaines équipées de compteurs le volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance prélèvement ;
- de réviser le coût du forfait de consommation de l'eau en conséquence pour atteindre l'objectif d'ajustement ;

Il est néanmoins précisé que dans la perspective du transfert de la compétence Eau à l'intercommunalité en 2026, une réflexion sur le coût de ce transfert va être engagée par la Communauté de Communes du Briançonnais pour, notamment, avoir une estimation du prix de l'eau à cette échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide la facturation 2024.

I-2 – Plan d'actions eau 2024

Madame le Maire présente le plan d'actions actualisé faisant apparaître les actions réalisées en 2023 :

ACTIONS RÉALISÉES		
Dernière mise à jour le : 08/12/2023		
Synthèse des connaissances	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
Connaissance du patrimoine	SDAEP	2019
Synthèse de la connaissance actuelle (matériaux, diamètre...)	Inventaire du patrimoine repris par les services techniques avec MAJ à chaque intervention réalisée sur le réseau et retours terrain	1946
Format des plans	papier	
Manques identifiés :	-	-
Définition et planification d'actions à mettre en place pour consolider la connaissance (complément d'inventaire, réunions de relance pour consolidation de données...)	Géolocalisation plus précise à mettre en place, au fur et à mesure des interventions ; transmission des informations du réseau en raison du départ à la retraite du responsable des services techniques. Nomination de la nouvelle personne responsable de l'eau sur la commune.	
Fonctionnement du réseau	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
Chiffres clés (RPQS)	Indicateurs saisis sur SISPEA -formation de la personne qui saisit les données	annuel
Rendement	Pas de compteur individuel sur le réseau – présence d'un compteur général et pose d'un compteur sur la surverse	2022
Volumes prélevés	533 932 m3 (2 captages + fontaines)	2022
Comptage (et manques)	Relevé manuel réalisé par les services techniques de la commune ; un captage non accessible l'hiver – système de télégestion mis en place	2022
Sectorisation	Travaux de sectorisation et de comptage sur le réseau d'eau. Reste à poser celui du pont du Roubion	commencé en 2019
Connaissance des pressions	mise en place de capteurs de pression sur réseau, suivi quotidien en télégestion et alarme d'astreinte	2020
Suivi annuel	relevé	RPQS et déclaration Agence de l'Eau
Suivi des interventions	mise en place d'un livre de relevé d'interventions	2022
Suivi des interventions	alimentation du livre de relevé d'interventions	annuel
Réalisation du diagnostic	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
Identification des principales problématiques	Etude transfert de compétence eau potable - pour Communauté de Communes du Briançonnais	Saunier - 2015 SPL ESHD/Saunier - 2017
Plan pluriannuel d'actions	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
Recherche active de fuites	Cf. suivi excel interventions	
Gestion des pressions	Effectué par les services techniques lors d'interventions sur le réseau d'eau	
Réparation des réseaux	Cf. suivi excel interventions	
Remplacement des réseaux : canalisations, branchements...	Cf. suivi excel interventions	2021 : contrat ZRR signé avec l'AERMC
Personnel et suivi	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
Administratif	Suivi administratif assuré par la secrétaire principale de la commune (sur 2 secrétaires) – nouvelle secrétaire qui s'est formée en interne aux exigences de l'AERMC	2022
Budgétaire	réunion avec le CDL pour la construction du budget de l'eau avec les nouvelles données de travaux à réaliser sur le réseau.	2022
Technique	suivi technique assuré par les services techniques de la commune	quotidien
Formation	que ce soit le personnel administratif ou technique en raison du faible effectif, suivi difficile à effectuer	
Formation	Plusieurs heures passées au téléphone avec la DDT pour la saisie des données SISPEA	2023
Formation	Participation des services techniques à une journée technique sur les Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)	2023
Facturation	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
	la facturation est assurée par la SPL eau shd depuis	2018
	En décembre 2017 la commune de Névache a changé son système de facturation pour permettre à la commune d'investir et se mettre en conformité avec le prix de l'eau à partir de 2018	2018
	MAJ du vol d'eau forfaitaire pris en compte dans la facturation	2021
Travaux	Actions réalisées (période de réalisation)	référence de l'action / année de mise en place
	Afin de professionnaliser le service eau au sein de la commune et avoir un service d'astreinte, la commune a signé une convention avec la SPL eau SHD	2018

- **La liste des interventions réalisées en 2023 :**

Date	Lieu	Description
15/04/23	Fontaine St Laurent	Réparation fuite
23/05/23	Roubion	Réglage pression
25/05/23	Captage St Benoît	Réparation fuite sur conduite
25/05/23	Captage de Loche	Curage partie basse
26/05/23	Quartier du Cros	Réparation fuite d'eau (Sylvestre)
15/06/23	La Lame	Renouvellement conduite alimentation fontaine camping municipal
06/09/23	Quartier Ville-Haute	Réparation fuite vanne (Tane)
06/09/23	Quartier du Cros	Travaux renouvellement canalisation tranche 3 Du cros : réalisation d'une route de secours
13/11/23	Captage de Loche	Création caniveau naturel par engin mécanique
10/12/23	Quartier Ville-Haute	Intervention d'urgence pour mise en sécurité d'une partie gelée du réseau d'eau

- **Les actions à réaliser sur les prochaines années :**

type d'actions		actions à mettre en place	ordre de prio	secteur/tronçon/réseau visé	période de réalisation prévue	stade de réalisation stade de réalisation	coût prévisionnel HT	Plan de financement	délibération Conseil administratif
(connaissance du réseau, résorption des pertes			(1, 2, 3...)			(en préparation, commandé, en cours, en retard, reporté...)			(date)
Résorption des pertes	Travaux	Renouvellement de canalisation vétuste et amélioration du réseau par pose de chambres permettant la pose future de compteurs.	1	le Cros	2023 / 2024	Travaux commencés en 2023 et poursuivis en 2024	264 000 €	Notifié 30 % agence de l'eau+20 % département + 30 % DETR +20 % autofinancement*	13/10/2022 et 15/12/2022
Résorption des pertes	Travaux	Renouvellement de canalisation vétuste et amélioration du réseau par pose de chambres permettant la pose future de compteurs.	2	Ville Haute	2025		1 500 000 €	La réalisation dépendra de la capacité financière à la commune à emprunter pour ces travaux et la fin des travaux du Cros	
Diagnostic	Préciser les secteurs les + fuyards	Renforcement sectorisation	1	Roubion	2023	report en 2024	10 000 €		
Réduction des pertes	Travaux	Réparer les fuites trouvées en campagne	1	Névache	Au fil de l'eau			PM environ 6000€ de réparations	
		Pose d'un compteur sur la surverse	1	Névache Mélezet	2022	ok fait			
Protection des captages :		Travaux sur la protection des captages :							20/12/21
	Melezets		1	Névache	Terminé		53 124 €	30989€ de subvention (Agence de l'eau et Département)	
	Fontcouverte		3	Fontcouverte				Date de réalisation dépendra de la capacité de la commune à dégager des financements pour ces travaux	
	Laval		3	Laval				Date de réalisation dépendra de la capacité de la commune à dégager des financements pour ces travaux	
	Mélezet	Travaux forestiers pour protection du captage	2	Mélezet	2024				
	St Benoit	Nettoyage du réservoir et travaux d'entretien	2	St Benoit	2024				
Consommation	Travaux	Pose de compteurs	3	Névache	2026			Date de réalisation dépendra de la capacité de la commune à dégager des financements pour ces travaux	
Formation du personnel administratif et technique		Echanges avec les partenaires		Au fil de l'eau					

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide le programme de travaux envisagés pour 2024.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 – Convention de mise en réserve foncière SAFER

Madame le Maire rappelle la délibération du 11 mai 2015 relative à la convention de mise en réserve foncière signée avec la SAFER et le Département.

Celle-ci arrivant à son terme au 31/12/2023, Madame le Maire propose de procéder à son renouvellement afin de poursuivre le travail engagé sur certaines opérations inachevées et permettre à la SAFER de conduire sa politique de restructuration du foncier agricole.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé et autorise Mme le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

II-2 – Convention d'autorisation de passage sur le domaine public SCI BDV

Madame le Maire expose la demande de la SCI BDV concernant l'utilisation du domaine public pour permettre l'accès à la parcelle cadastrée E 1408 située à Plampinet.

Madame le Maire précise que ce passage correspond à l'ancien canal et que celui-ci n'est plus visible sur le terrain. Il ne sert actuellement qu'à l'évacuation des eaux.

Madame le Maire donne lecture de la proposition de convention permettant l'autorisation de passage sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé et autorise Mme le Maire à signer la convention.

II-3 - Levés topographiques des bâtiments à l'étude pour l'implantation de la future mairie

Madame le Maire demande à M. Jean-Louis HELAS de présenter cette délibération.

M. HELAS rappelle dans un premier temps que les deux sites restants en lisse pour être le siège de la future Mairie de Névache sont :

- 1- le bâtiment de l'ancienne mairie de Ville-Haute en le rénovant,
- 2- et les bâtiments actuellement occupés par les Services Techniques Municipaux de la municipalité et le centre des pompiers (SDIS).

Il rappelle également :

- La délibération du 19 octobre 2023 actant le partenariat avec le **C.A.U.E.** pour l'accompagnement de la commune dans le projet d'étude d'implantation de la future mairie ;
- Et la délibération du 16 novembre 2023 actant le partenariat avec **Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes** pour l'accompagnement et

l'assistance générale à caractère administratif, financier et technique de ce même projet (assistance à Maitrise d'Ouvrage).

Ces missions d'assistance à la mairie de Névache confiées à ces deux organismes (C.A.U.E. et T.E. 05) déboucheront dans un premier temps à la désignation d'un programmiste (par appel d'offre en cours de lancement) pour réaliser l'Etude comparative multicritères entre les deux sites ; il permettra ainsi de se déterminer sur le choix définitif de l'implantation de la future mairie.

Pour mener à bien cette étude comparative (technique, et financière notamment), deux compléments d'informations sont impératifs pour avoir les données minimales de base, à savoir :

- Un diagnostic géotechnique des désordres observés sur le bâtiment de l'ancienne mairie ; cette reconnaissance géotechnique a été réalisée par la société ALPGEOTEK en novembre et décembre dernier ; les conclusions de ce diagnostic sont attendues dans les prochaines semaines ;
- Et les relevés topographiques de l'ensemble des deux bâtiments, afin d'avoir l'ensemble des plans pour chaque niveau de chacun deux, accompagnés du plan d'ensemble de chaque site.
- L'objectif principal est bien sûr d'avoir l'état réel des potentiels en présence (surfaces, répartitions, et contexte extérieur), pour définir les réelles possibilités ou contraintes pour le projet de la future mairie. Par ailleurs cela permettra également de lister les choix possibles et de valider le devenir des bâtiments qui ne serviront pas à la future mairie elle-même (déménagements ou non de certaines installations existantes, leurs autres réutilisations possibles ou simplement leur vente).

La présente délibération consiste à valider les relevés topographiques nécessaires.

Les cabinets de géomètre d'Embrun et de Briançon ont été consultés.

Une seule réponse, à ce jour, nous est parvenue ; le cabinet de Géomètre de Briançon (Benoit DUCHATEL) nous a fourni un devis pour chacun des deux sites.

Les montants sont les suivants :

- Ancienne mairie de Ville-Haute (levés intérieurs et extérieurs avec plans des différents niveaux et plan d'ensemble : 2 475 € HT (2 970,00 € TTC)
- Ensemble des bâtiments occupés par les S.T.M., le SDIS, et l'Office de Tourisme avec plans des différents niveaux et plan d'ensemble : 2 755 € HT (3 306,00 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé ;
- Autorise Madame le Maire à signer les deux devis de l'entreprise Benoît Duchâtel pour un montant total de 5 230 € HT (**6 276 € TTC**), à mandater les sommes correspondantes qui seront inscrites au budget 2024 ;
- Autorise Madame le Maire à commander ultérieurement les coupes intérieures et plans des façades prévus dans les tranches

optionnelles (2 020€ et 1 350€ pour un montant total de 3 370 € HT), si ceux-ci s'avéraient nécessaires.

III – NATURA 2000

III- 1 – Animations scolaires 2024

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal prise le 19 janvier 2023.

Le Conseil municipal avait validé le devis de Ludivine LASSERRE – Association « Chlorophylle » - pour réaliser les animations scolaires sur l'année scolaire 2022-2023. Trois classes ont pu bénéficier de ces animations (2 classes à l'école primaire de Val-des-Prés avec 3 demi-journées par classe et 3 demi-journées pour 3 classes différentes à l'école primaire de la Salle-les-Alpes). Il était prévu 3 demi-journées par classe pour les deux classes de l'école primaire de Névache en juin 2023 mais qui n'ont pas pu être réalisées par l'animatrice Nature Ludivine LASSERRE.

La facture correspondant aux 9 animations effectivement réalisées (sur les 15 prévues) sur le premier semestre 2023 s'élève donc à 2250,00 €.

Il reste donc un budget de 1500 € pour réaliser des animations scolaires sur la période de la convention FEADER pour l'animation du site Natura 2000 « Clarée ».

Il est proposé d'utiliser ce budget disponible pour 3 interventions d'une demi-journée pour les deux classes de l'école de Névache en 2024, soit 3 jours d'interventions au total.

Geneviève CLAPIZ, animatrice Nature, a proposé un devis pour réaliser ces animations à hauteur de 1500 € HT (soit 250 € HT par demi-journée d'intervention).

Au regard du projet proposé (construction d'un jeu de piste Natura 2000 autour du village avec les élèves de l'école) et de la disponibilité de l'animatrice Nature aux périodes demandées, il est proposé de valider le devis de Geneviève CLAPIZ à hauteur de 1500 €HT pour animer ces interventions Natura 2000 dans l'école de Névache en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Valide cette proposition d'animations scolaires pour l'école de Névache au sein du site Natura 2000 « Clarée » ;
- Autorise Madame le Maire à signer le devis de Geneviève CLAPIZ et mandater les sommes correspondantes.

III-2 – Création d'un emploi saisonnier – poste d'écogarde Natura 2000 « Clarée »

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié à savoir un poste d'écogarde Natura 2000 en été pour faire de la surveillance et de la sensibilisation sur les différents vallons et lieux très fréquentés du site Natura 2000 « Clarée » ;

Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent d'écogarde Natura 2000 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 01/07/2024 et jusqu'au 31/08/2024 inclus.

La convention FEADER pour l'animation du site Natura 2000 « Clarée » en cours permet en effet de financer en juillet-août 2023 et juillet-août 2024 le poste saisonnier d'écogarde Natura 2000.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 de la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve cet exposé ;
- Autorise Madame le Maire à lancer un appel à candidature, à recruter la personne de son choix, et à établir le contrat à durée déterminée ;
- Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

IV- FINANCES

IV-1 – Révision des tarifs saison 2023/2024 de la redevance du domaine alpin

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 août 2023 fixant les tarifs de la saison 2023/2024 de la redevance des domaines nordique et alpin à l'identique de la saison précédente.

Il expose le fait que la commune a récemment été informée d'une hausse importante des tarifs de l'électricité à compter de l'année 2024.

Le budget relatif à celle-ci va doubler et il convient donc d'augmenter le prix des forfaits de ski alpin.

Ainsi, sont proposés les tarifs suivants pour le domaine alpin,

- | | | |
|---|----------------------------|-----------|
| - | Forfaits demi-journée..... | 10€ (+1€) |
| - | Forfait journée | 12€ (+2€) |
| - | Forfait semaine | 55€ (+5€) |
| - | Névapass semaine | 65€ |

permettant l'accès aux remontées mécaniques et au domaine nordique de Névache durant 7 jours consécutifs

- | | | |
|---|-----------------------|-----|
| - | Névapass saison | 95€ |
|---|-----------------------|-----|

permettant l'accès aux remontées mécaniques et au domaine nordique de Névache durant toute la saison

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----|
| - | Extension au Nordic Pass saison | 30€ |
|---|---------------------------------------|-----|

pour que les détenteurs d'un Nordic Pass saison acheté sur les domaines adhérents à Nordic Alpes du Sud puissent accéder aux remontées mécaniques.

Pour rappel, seront éligibles à une gratuité du Névapass Saison :

- Les personnes intervenant sur les pistes :
 - Pisteurs secouristes et personnel des remontées mécaniques
 - Employés des services techniques
 - Responsable des activités touristiques
 - Les sapeurs-pompiers du CIS Névache

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour,

- Approuve l'exposé de Madame le Maire ;
- Adopte les tarifs proposés pour le domaine alpin.

La séance se termine à 11 h 00.